

Compte-rendu du conseil d'école du vendredi 18 mars 2016

Personnes présentes : Mr Morel, **enseignant directeur**, Mmes Liatard, Soja, Verjus, Mangin **enseignantes**, Mr Chmiel **enseignant**, Mme Mérino, **DDEN**, Mme Bouchet-Bellecourt **maire**, Mme Guégaden **adjointe aux affaires scolaires et petite enfance mairie d'Héricy**, Mmes Parrinello, Guidez, Roche, Brun, Bonin **représentantes ALPEH titulaires**, Mr Torres **représentant ALPEH titulaire** et Mme Bray **représentante ALPEH suppléante**.

Personne conviée, absente excusée : Mme Bouchut, **Inspectrice de la circonscription Melun Seine et Loing**.

Début de séance : 18h30.

Madame Bray est secrétaire de séance.

1) Quota horaire pour l'année prochaine pour l'intervenant sport :

Actuellement, un temps de 3h sur le temps scolaire est effectué par Kevin Hamon. L'équipe enseignante demande si ce quota sera identique pour l'année 2016-2017. La mairie précise qu'il n'y aura pas d'augmentation pour l'année prochaine de ce quota pour les 6 classes en principe.

L'intervenant sport est présent dans les différentes classes en fonctionnant par cycles afin que chaque classe puisse bénéficier de ses compétences.

Mme Mangin rajoute que l'intervenant arrive bien en amont pour préparer les séances faisant preuve de conscience professionnelle et se demande s'il ne serait pas possible de le prendre en compte et donc d'augmenter son quota. La mairie indique qu'elle n'a jamais eu de demande de Mr Hamon à ce propos. L'école lui fera remonter l'information.

2) Piscine : CP, CE1 et CM2 :

L'école demande à la mairie des précisions sur les réservations des lignes d'eau pour l'année 2016/2017 sachant qu'il y a forcément les classes de CP, CE1 et CM2 qui sont concernées car ce programme est obligatoire. L'ALPEH souligne qu'il s'agit également de penser aux élèves qui n'ont pas pu bénéficier du créneau piscine en raison des travaux de la piscine de la Faisanderie. Si 4 classes peuvent partir, il faudra donc envisager que les futurs CM1 puissent profiter de ce créneau, ceux-ci ayant été lésés les années précédentes.

La mairie indique qu'il faut rentabiliser les bus au maximum et qu'elle ne peut donner de réponse définitive à ce jour, ne connaissant pas encore les effectifs pour 2016/2017.

Il ne peut y avoir que deux classes qui partent sur le même créneau par rapport à la disponibilité des maîtres-nageurs.

Il faut savoir que les enseignants sont habilités à accompagner et suivre les enfants dans la piscine dans la réalisation de certains exercices dans l'eau. Tests en fin de CE1 et en fin de CM2

A ce jour, lors des séances, il y a 3 maîtres-nageurs et 2 enseignants qui assurent les cours aux enfants sous le regard de deux surveillants placés en hauteur.

3) PPMS :

Le confinement demandé par la hiérarchie s'est effectué avant Noël : il s'agissait de simuler une situation d'intrusion humaine. Les personnes présentes étaient Mme le maire, un pompier, le policier municipal, Mr Lemire et toute l'école. Le confinement s'est déroulé dans les classes pendant 1h. Il y a eu également extraction de deux classes évacuées vers la salle de l'Orangerie. Un compte-rendu a été effectué et remis à la hiérarchie. Un mot de passe doit être déterminé entre l'école et la mairie.

L'école est également sujette aux risques de tempête et de nuages toxiques. Chaque confinement est différent selon les conditions. Un autre confinement aura donc lieu prochainement pour simuler une autre situation.

L'école est bien rodée dans les évacuations incendie : il y en a 3 en tout dont la dernière (trimestre 3) où personne n'est prévenu.

Mme Verjus précise qu'il faudrait prévoir de faire un exercice à la médiathèque et à la salle du clos.

4) Classe découverte en Alsace :

Mme Mangin indique que le projet a été envoyé à la hiérarchie et est validé. Le voyage se déroulera les 18, 19 et 20 mai avec un départ vers 6h du matin le 18 et un retour vers 21h le 20.

Une réunion avec les parents aura lieu début mai au soir. Il y sera dévoilé le détail des activités effectuées. Mme Mangin remercie l'ALPEH et la mairie pour les aides financières attribuées pour la réalisation du voyage (mairie : 880 euros, ALPEH : 440 euros). La coopérative de classe prendra le surplus au niveau de l'assurance.

Mme Mangin demande des précisions par rapport au paiement et la mairie répond que le prestataire doit envoyer un RIB au service comptabilité de la mairie.

L'organisme EDUCATOURS s'occupe de tout et réserve le bus. A la réunion, la personne gérante de cet organisme donnera le nom du chauffeur et une photocopie de son permis de conduire. L'ALPEH insiste sur la vérification de toutes les normes de contrôle vis-à-vis du bus et du chauffeur. Un reportage papier (Héricy flash) sera fait sur le séjour par les enfants à leur retour.

5) Absence de l'enseignant de l'APC :

M Morel indique qu'avant 9h, on ne sait pas s'il y a un remplaçant ou pas. S'il y a un remplaçant, il est tenu de faire l'APC qui a lieu le lundi et le jeudi (45 minutes). Mr Morel s'engage à contacter les parents des enfants n'allant pas à la cantine s'il n'y a pas d'APC (pas de remplaçant(e)).

6) Les dangers de l'informatique : retour sur l'intervention du 8 mars organisée par l'ALPEH .

Cette intervention a concerné les classes de CM1 et CM2. L'école ne connaissait pas l'association e-enfance. L'intervenante s'est adaptée dans son langage de façon claire au niveau des enfants, en leur parlant de choses qui les concernaient. Les enfants ont été invités par leurs enseignants à reparler de l'intervention avec leurs parents. Les élèves et les enseignants ont apprécié ce moment riche d'informations et de préventions.

Il semble que les enfants connaissent beaucoup de choses sur l'informatique et semblent conscients des dangers. L'école précise que c'est une expérience qui est à réitérer et remercie l'ALPEH.

L'école se pose la question de savoir s'il ne serait pas intéressant d'effectuer également cette intervention à la classe de CE2. Il s'agirait donc pour 2016-2017 d'impliquer les futurs CE2 et CM1.

L'équipe enseignante demande donc que cette conférence ait lieu chaque année en ciblant les classes n'ayant pas encore participé. L'ALPEH se questionne sur l'idée de faire d'autres conférences sur des sujets variés en lien avec la scolarité, la parentalité...

L'ALPEH insiste sur le fait de mettre à jour le contrôle parental régulièrement et de façon plus stricte afin que les enfants ne puissent pas notamment accéder à des jeux sur Internet.

Mr Morel demande des précisions à la mairie concernant le prestataire à appeler concernant les problèmes informatiques de la salle informatique. Il s'agit de la société TNS. Mr Morel précise qu'il y a deux souris qui ne fonctionnent plus. Pour les TBI, c'est un autre prestataire qui intervient (GESTEC).

7) Téléthon, vente de chocolats et soirée déguisée :

L'ALPEH souhaite indiquer le bilan de chaque action menée au cours de cette année. L'ALPEH précise que l'ensemble des bénéfices effectués sont réinvestis dans des actions pour les enfants des 2 écoles.

Bénéfices Vente de chocolats : 650 euros

Bénéfices Soirée déguisée : 290 euros

Un don de 158 euros a également été fait au Téléthon avec la vente de gâteaux.

8) Manifestations de fin d'année :

L'ALPEH propose d'organiser, avec les bénéfices de l'association, le vendredi 1er juillet au soir un pique-nique de fin d'année où l'association fournit les boissons et chacun ramène un plat à partager avec tout le monde. Il y aura aussi un concert musical pour les élèves de l'élémentaire et de maternelle.

Il est demandé à la mairie si le préfabriqué sera toujours présent en juillet afin d'avoir une solution de repli en cas de mauvais temps. La mairie répond par l'affirmative.

Mme Verjus fera le 19 mai un spectacle avec ses élèves de CE1. A ce jour, il n'y a pas d'autres événements prévus.

L'école et l'ALPEH remercient la mairie pour l'achat des micros.

9) Travaux et sécurité :

L'école et l'ALPEH remercient la mairie pour la pose du grillage. Le directeur précise qu'il est de la responsabilité des familles hors temps scolaire de ne pas détériorer ce qui vient d'être installé et donc d'interdire aux enfants d'aller sur la butte et les murets situés à côté du grillage. Il serait peut-être intéressant de préciser cette indication sur le panneau d'informations situé à proximité de l'école ou de disposer un panneau d'interdiction carrément sur la butte afin de sensibiliser les parents et les enfants.

Le portail du fond semble fermé. Une réflexion doit se faire sur la possibilité de rehausser le portail vert ou d'opter pour un système englobant le grillage. Ce changement de portail n'est pas budgétisé pour cette année scolaire et la mairie prend note de la requête.

Mm Mangin demande s'il est possible d'avoir un investissement pour un banc dans la cour de récréation afin d'éviter que les enfants s'adosent près du muret et donc près du grillage, ce qui permettrait à celui-ci de perdurer dans le temps.

L'ALPEH souligne que des tessons de bouteilles sont régulièrement trouvés au pied de l'escalier. Mme Liatard souligne qu'il en est de même dans le coin de sa salle de classe.

Un mot sera noté à cet effet dans le flash mairie, ainsi que dans le petit ALPEH.

Il est évoqué la porte coupe-feu qui semble être aux normes, selon les examens effectués par le comité de contrôle.

10) Divers :

A partir du 1er avril, il y aura une personne détachée le mercredi pour le ménage. Un planning va être mis en place.

Pour les actuels élèves de CM2, futurs collégiens, un dossier TRANSDEV doit être récupéré auprès de la compagnie pour les transports scolaires. Il est proposé que l'ALPEH récupère un paquet de dossiers afin de les donner aux familles ou de préciser à celles-ci que le dossier peut être téléchargé sur Internet. Il est à noter que le coût du transport est de 100€ pour un collégien dorénavant.

L'ALPEH propose pour l'année prochaine que le compte-rendu du conseil d'école soit adressé par mail aux familles par souci d'économie, d'écologie, de rapidité et de lisibilité. Le directeur est d'accord et ajoute que le compte-rendu sera, conformément aux textes, affiché, comme ceci a toujours été le cas, sur le panneau de l'école. Il faudra donc prévoir, la rentrée prochaine, dans les documents administratifs, une information à l'intention des familles pour ceci. Leur sera aussi proposée la possibilité de donner les coordonnées internet pour transmission par le directeur, à l'ALPEH.

Prochain conseil d'école le 14 juin.

Fin de la séance à 19h50.

La secrétaire

le Directeur